



mairie de
Sury Le Comtal
Place de l'Hôtel de Ville
42380 Sury le Comtal
04 77 50 52 50 • 04 77 30 60 81
@ville-surylecomtal.fr

CHOIX COMMUNAL

PLU
plan local
d'urbanisme

La Commune

01 modification

01 révision

03-00

échelle: 1/8 000

André Coignet
architecte dpig urbaniste satg
25, avenue paul dormer
42380 Saint Bonnet Le Chateau
04 77 50 11 55 • 06 07 87 36 23
@coignet.a@orange.fr

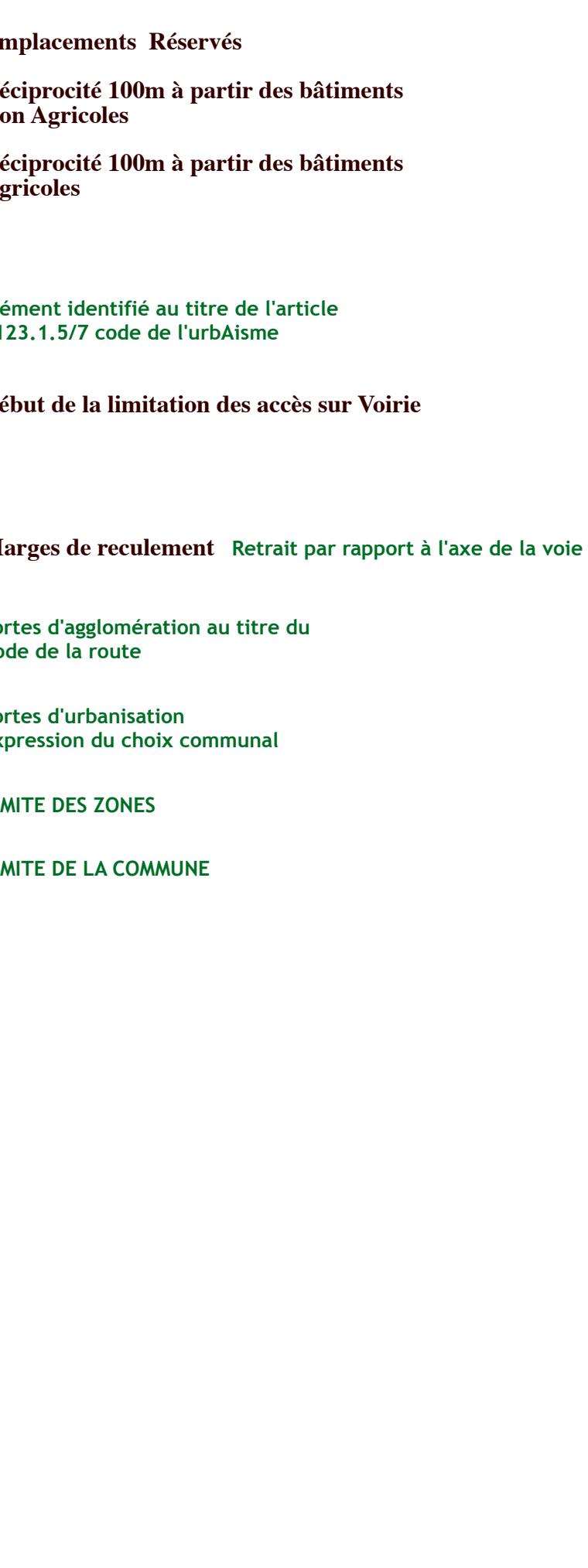
projet arrêté le 3 Juillet 2013
projet approuvé le 5 Mars 2014

Les Zones Naturelles
induites par les deux cours d'eau
et leur expansion lors de crues

Les limites de la commune de
SURY LE COMTAL

L'Espace Agricole
il est parsemé de petits bâtis
n'ayant plus de vocation agricole

le petit bâti
n'ayant plus de vocation agricole



Afin de contenir l'urbanisation dans des "valeurs" acceptables

○ par la capacité des équipements mis à disposition des Suryquois. (école, sport,)

○ par la nécessaire limitation de l'étalement urbain

Le groupe de travail a été "conduit" vers une position tranchée:

Définition d'une limite pour la constructibilité

≈ un secteur intérieur qui sera le cadre du renouvellement Urbain Communal; c'est uniquement à l'intérieur de ces limites que se réaliseront les nouveaux bâtis à vocation d'habitat

≈ un secteur extérieur, essentiellement à vocation agricole, dans lequel, les constructions existantes seront maintenues et réhabilitées, mais sans possibilité de création de nouveaux bâtis à vocation d'habitat.

Par ce choix, la commune affirme sa volonté de modération de la consommation de l'espace, la construction ne se pratiquant plus que dans des secteurs déjà bâties

